



Mairie d'AIRION

1 Rue du Moulin

60600 AIRION

Tél : 03 44 50 04 02

mairie.airion@orange.fr

<http://www.mairieairion.fr>

compte-rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2019

Les membres du conseil municipal ont été dûment convoqués le 4 septembre 2019.

La séance est ouverte à 19h40 par M. Yannick Jukiel, Maire.

Sont présents :

- Yannick Jukiel, Maire,
- Marie-France Sionneau, 1ère adjointe,
- Sandrine Dretz, 2ème adjointe,
- Agnès Boillet, conseillère municipale,
- Alain Delahoche, conseiller municipal,
- Claude Duchemin, conseiller municipal,
- Françoise Dupré, conseillère municipale,
- Eric Priem, conseiller municipal,
- Roselyne Quandalle, conseillère municipale,
- Fabien Thomas, conseiller municipal.

Pouvoir : 0

Est absent excusé : Fabien Thomas, conseiller municipal

Est absent : 0

Au final : **Présents : 10** **Pouvoirs : 0** **Votants : 10**

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- désignation d'un secrétaire de séance
- 2- approbation du conseil municipal du 12 juillet 2019
- 3- don de M. Dassault pour le fleurissement (300 euros)
- 4- décision modificative n°2 pour un montant de 317 euros
- 5- désignation d'un référent Défense
- 6- désignation de référents élections pour la Préfecture
- 7- sécurisation du carrefour RD158 et rue de l'Église (terrain de M. Morel et étude de faisabilité)
- 8- visite de l'église avec la Région, le Département et la Fondation du patrimoine (étude)
- 9- liquidation du syndicat de l'Arré
- 10- travaux d'enfouissement rue du château d'eau – validation devis AET pour le plan topographique
- 11- période hivernale – conventionnement avec les exploitants agricoles de la commune
- 12 – période hivernale – achat ou dépense d'entretien de matériels (lame de déneigement, saloir, etc.)
- 13- point budget sur la période 2010-2018 et état d'avancement budget 2019
- 14- travaux prévus d'ici la fin 2019
- 15- point sur les courriers reçus et état d'avancement (tilleul à couper, chemins, demande de concession, arrêté de péril grange, Ferrari)
- 16-accident de travail du cantonnier
- 17- questions diverses du conseil municipal
- 18- questions de la salle.

1°) Désignation d'un secrétaire de séance : Sandrine Dretz

2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2019 :
Marie-France SIONNEAU, 1ère adjointe, lit le compte-rendu de séance.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1 (M. Duchemin car absent à la séance du mois de juillet).

3°) Don de M. Dassault pour le fleurissement (300 euros) :

La commune a reçu un chèque de 300 mais les dons et legs nécessitent de délibérer.
Le don est accepté à l'unanimité (10 voix).

4°) Décision modificative n° 2 pour un montant de 317 euros :

Cette décision modificative, comme en juillet, concerne l'achat d'un appareil auditif. Cette dépense étant liée à une dépense de personnel a donné lieu à un décompte de l'URSSAF d'un montant de 317 euros qui nécessite, pour la recouvrir, de prendre cette décision modificative.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5°) Désignation d'un référent défense :

Sandrine DRETZ explique brièvement le rôle du référent Défense et s'engage à transmettre au volontaire toutes les informations nécessaires à l'exercice de cette fonction. Alain DELAHOUCHE se porte volontaire et sa candidature est validée à l'unanimité (10 voix) ;

6°) Désignation de référents élections :

Par mail du mois du 16 janvier 2019, la Préfecture a fait savoir à la mairie que sa commission de contrôle n'est pas aux normes. Celle-ci doit être composée de trois membres soit un conseiller municipal de la commune, un délégué de l'administration désigné par le Préfet, un délégué désigné par le président du Tribunal de grande instance (TGI).

Roselyne QUANDALLE est volontaire pour le conseil municipal.

M. Frédéric DEMOUGINS et Mme Martine LORANT sont volontaires pour les délégués désignés par le Préfet et le TGI.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les candidatures.

Sandrine DRETZ fournira à chacun les documents à renseigner pour faire ensuite remonter les données à la Préfecture.

7°) Sécurisation du carrefour entre la RD 158 et la rue de l'église (terrain de M. Morel et étude de faisabilité) :

La commune a initié en 2018 des réflexions quant à la sécurisation du carrefour entre la RD 158 et la rue de l'église.

Dans ce cadre, et compte-tenu d'une éventuelle intervention sur le domaine public du département, une réunion de travail s'est tenue sur site entre la commune et le Département le 28 novembre. Yannick JUKIEL en lit le retour en séance.

De son côté M. Thierry Morel a fait connaître la possibilité de faire don à la commune d'une partie de la parcelle située dans le virage de la rue de l'église. Un plan topographique a été réalisé par AET et un devis demandé à cette même entreprise pour une étude de faisabilité. L'étude ne semble pas avoir été lancée. Eric PRIEM s'interroge sur le fait de toujours solliciter la même entreprise et souhaite qu'une mise en concurrence soit effectuée pour l'étude de faisabilité.

Sandrine DRETZ va solliciter une seconde entreprise sur la base du même cahier des charges, cahier des charges que Yannick JUKIEL va solliciter auprès de Didier WARME de l'UTD (Département) faute de le retrouver en mairie.

Depuis, M. Thierry MOREL et sa sœur ont rencontré Sandrine DRETZ, Françoise DUPRE et Eric PRIEM fin juillet pour connaître l'état d'avancement de la décision de la commune sur l'emprise exacte du morceau de parcelle qui fera l'objet du don et a proposé par mail début septembre de céder le restant du terrain à la commune pour la somme de 60 000 euros afin d'y réaliser l'extension du cimetière.

Au vu des contraintes de distances sanitaires à respecter entre les sépultures et les habitations rappelées par Sandrine DRETZ et les gênes qui seront occasionnées par l'absence de places de stationnement soulevées par Claude Duchemin et Eric Priem, il est décidé à l'unanimité de ne pas donner une suite favorable à la proposition de M. Thierry MOREL d'acquérir la parcelle pour l'extension du cimetière.

Françoise DUPRE suggère de réfléchir à l'acquisition de la parcelle, à sa viabilisation et à sa revente mais au vu des coûts que cela va engendrer et ceux qui sont liés à l'impérieuse nécessité de créer un nouveau cimetière (emplacement réserve de 4 500 m² dans le PLU), le conseil municipal décline cette proposition.

Une réponse sera adressée par la commune à M. MOREL et le lancement de l'étude de faisabilité sera soumise à l'avis du conseil municipal dès réception d'un second devis.

8°) Visite de l'église avec la Région, le Département et la Fondation du patrimoine (étude) :

Françoise DUPRE rappelle qu'une réunion a eu lieu sur la question de la restauration de l'église en début d'année mais Stéphane LUSTOFIN étant hospitalisé à l'époque, la visite de celle-ci n'avait pas pu avoir lieu. Seul l'extérieur avait été examiné.

Cette visite s'est faite le 20 août 2019 en présence de la Région, du Département et de la Fondation du patrimoine. Sandrine DRETZ et Françoise DUPRE représentaient la commune.

Les intervenants extérieurs ont soulevé des soucis d'humidité sur les murs et préconisent, dans l'attente que des travaux puissent être effectués et notamment la pose de grilles pour permettre la circulation d'air, d'ouvrir régulièrement l'église quelques heures comme par exemple pendant la durée des permanences des samedi matin.

Cette visite a conclu à la nécessité de diligenter une étude globale sur la restauration de ce monument culturel, intérieur et extérieur, par un architecte du patrimoine (quelques-uns dans le département). Françoise DUPRE et Eric PRIEM, membres de la commission Culture et patrimoine vont travailler à la rédaction d'un cahier des charges que Sandrine DRETZ se propose, à l'issue, de soumettre à la relecture de la DRAC ou de l'UTAP.

Les intervenants ont également proposé de se rencontrer à la mairie afin de faire le point sur toutes les subventions possibles, leur cumul, le calendrier des demandes, celles que l'on peut obtenir sans classement ou inscription de l'église à l'inventaire des monuments historiques et celles qui sont soumises à inscription ou classement.

Claude DUCHEMIN et Yannick JUKIEL indiquent qu'ils ne sont pas favorables à un classement ou une inscription au regard des contraintes urbanistiques que cela va engendrer pour les riverains de l'église dans un périmètre de 500 mètres.

Sandrine DRETZ explique la différence entre un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France - ABF (procédure de classement) au-delà duquel le Maire ne peut pas passer outre en matière d'instruction des actes d'urbanisme et l'avis simple de l'ABF (procédure de classement) qui peut ne pas être suivi par le Maire et permet

malgré de réguler ce qui se passe aux abords de l'église. Enfin, elle indique que la loi CAP (loi Culture, Architecture et Patrimoine) a créé la possibilité de créer des SPR dont le périmètre est à définir et permet d'être moins rigide qu'un périmètre concentrique de 500 mètres autour du monument concerné par la procédure.

9°) Liquidation du syndicat de l'Arré :

Claude DUCHEMIN rappelle que le syndicat a été dissout et que les comptes ont été liquidés.

La répartition des montants à répartir s'est faite sur le critère de la longueur des berges, Airion ayant la plus grande longueur.

Afin de pouvoir percevoir, il convient de délibérer pour valider les modalités de répartition et accepter la somme de 4 035,09 euros.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

10°) Travaux d'enfouissement rue du château d'eau – Validation du devis d'AET relatif au plan topographique :

Les travaux d'enfouissement rue du château d'eau relevant de la catégorie investissement du budget, il en est de même des études associées. Il convient, pour chaque dépense d'investissement de valider les devis en conseil municipal et de les imputer sur la ligne de l'opération concernée dans le budget primitif.

Yannick JUKIEL indique que la facture relative à la réalisation du plan topographique est arrivée cet été et que pour la payer cette délibération est nécessaire. Pour autant, le plan topographique n'est pas en mairie. Il pourrait se trouver chez Stéphane LUSTOFIN mais il n'en a pas la certitude. Il ne peut donc assurer que la prestation a bien été effectuée et propose de reboucler avec la secrétaire de mairie et le prestataire pour l'obtention dudit plan.

Dans l'attente de la réception du plan topographique, à l'unanimité les membres du conseil municipal votent défavorablement (10 voix).

Ce projet de délibération sera représenté au conseil municipal dès que les plans auront été retrouvés ou récupérés.

Sandrine DRETZ fait d'ailleurs savoir que ce dossier n'est pas le seul concerné par l'absence de pièces en mairie.

11°) Période hivernale – conventionnement avec les exploitants agricoles de la commune :

Yannick JUKIEL rappelle le contexte à savoir que la commune ne dispose plus que d'un employé communal et que le matériel nécessaire au déneigement est en mauvais état, notamment la lame de déneigement. Il ne dispose d'aucune information sur le saloir. Claude DUCHEMIN indique que le saloir est fonctionnel. Il a servi l'hiver précédent sur les tracteurs des Jardins du Plateau Picard. Il doit se trouver dans le local loué par la commune à M. DEVOOGHT.

Yannick JUKIEL propose cette année de conventionner avec les deux exploitants agricoles de la commune, s'ils en SONT d'accord, comme cela se pratiquait il y a quelques années. L'un étant présent dans les personnes venues assister au conseil et l'autre en étant membre, tous deux font connaître leur accord de principe.

Sur le principe, l'ensemble des membres du conseil municipal (10 voix) y est favorable.

Yannick JUKIEL prendra leur attache pour établir les conventions. Leur contenu et les tarifs d'indemnisation seront soumis à une nouvelle délibération du conseil municipal (séance du 17 octobre si possible). Les barèmes disponibles sur le site de la chambre d'agriculture de l'Oise seront la base de l'échange entre les exploitants et la commune. Yannick JUKIEL vérifiera également que l'actuel contrat d'assurance de la commune couvre cette prestation.

Plusieurs questions :

- quelle consommation annuelle moyenne de sel et stock,
- état de la lame de déneigement,
- saloir.

Concernant la consommation annuelle de sel, Claude DUCHEMIN indique que celle-ci se monte à 4 à 5 tonnes par an. La commune se fournit auprès de la communauté de communes du Plateau Picard. Un état du stock va être fait par Yannick JUKIEL et Eric PRIEM afin d'anticiper et de commander le sel au plus tôt pour éviter toute rupture.

12°) Période hivernale – achat ou dépense d'entretien de matériel (lame de déneigement, saloir, etc.) :

Concernant la lame de déneigement, celle-ci appartenant à la commune est en mauvais état et son changement est à prévoir.

A cet effet, deux devis sont présentés, l'un pour une lame de 3 mètres (5.500 € HT) et l'autre pour une lame de 2,50 mètres (5.000 € HT). Les deux disposent de roues de jauge pour les plaques d'égouts ou autres irrégularités de la voirie. La première est amovible d'un seul côté alors que l'autre l'est des deux côtés. La plus maniable dans les rues d'Airion, avec du stationnement parfois des deux côtés de la voie, serait la lame de 2,50 mètres amovibles des deux côtés.

Françoise DUPRE interroge Eric PRIEM sur la durée de garantie de la lame. Celui-ci se renseigne à la fois sur la garantie et sur le délai de livraison.

Par ailleurs, l'achat de ce type de matériel neuf doit pouvoir ouvrir droit à des subventions. La mairie doit se renseigner au plus vite car cela conditionne l'envoi du bon de commande, celui-ci ne pouvant intervenir avant l'accord de principe. Par ailleurs, cette dépense ouvre droit au fonds de compensation de la TVA.

De ce fait, se pose la question de l'achat de matériel d'occasion mais le risque encouru d'acquérir un matériel sans garantie, à un coût moindre mais sûrement pour une durée d'utilisation inférieure et l'absence de garantie fait que les membres du conseil municipal décident d'opter pour l'achat d'une lame neuve et délibère à l'unanimité afin d'autoriser le Maire à émettre un bon de commande à hauteur de 6.000 € TTC maximum. Au préalable, les recherches sur le délai de livraison et la durée de garantie seront présentées en commission travaux à laquelle sont associés tous les membres du conseil municipal, la prochaine commission étant programmée au 20 septembre.

La décision sur le saloir est conditionnée à son état. Ce point sera présenté au conseil municipal du 17 octobre. Yannick JUKIEL et Eric PRIEM s'occupent de ce dossier.

13°) Point budget sur la période 2010-2018 et état d'avancement budget 2019 :

Marie-France SIONNEAU, adjointe en charge de tout ce qui relève des finances présente ce point et indique qu'elle y a travaillé avec Sandrine DRETZ et Eric PRIEM.

Celle-ci présente un point dans les grandes masses notamment à l'aide de graphiques qui montre la marge brute (différences entre dépenses et recettes). Ces graphiques, qui seront diffusés dans le bulletin municipal, démontrent que si les dépenses n'ont jamais excéder les recettes il y a eu des baisses qui s'expliquent par des dépenses « subies » (TAP et réforme des rythmes scolaires notamment – environ 23.000 euros annuels) mais aussi par certaines dépenses non contrôlées.

2012 a été l'année où cette marge a été la plus forte et 2017 celle où elle a été la plus faible. 2018 marque un changement avec une reprise en main du contrôle des dépenses, tendance qui se poursuit en 2019.

Eric PRIEM souhaite entrer plus dans le détail de certaines dépenses et fait part de son étonnement concernant des factures pour l'achat de pièces ou l'entretien de matériels dont ne dispose pas la commune. Par ailleurs, il évoque une dépense de 3.960 € pour l'installation de bornes à incendie dont au moins une a été installée en limite de zone construite sur un secteur où aucun secteur à urbaniser n'est prévu dans le PLU. Yannick JUKIEL précise que c'est justement pour cette raison qu'il a validé les factures, le commerçant n'étant pas responsable des

dysfonctionnements de la collectivité. Par ailleurs, la dépense globale pour ses bornes à incendie se situe plutôt ux alentours de 17.000 € et la facture initiale aurait été, à la demande de certains membres du conseil municipal antérieur, « saucissonnée » afin d'en permettre le règlement sans délibération du conseil municipal. En effet, le vote initial sur le principe d'installation de ses bornes s'était effectué avec la présentation par le Maire d'un coût nul pour la commune d'où le vote favorable du conseil en place. Ce ne fut pas le cas et la paiement de la facture avait donné lieu à un vote défavorable du conseil municipal. Aujourd'hui, le règlement du solde de la prestation à l'entreprise n'est pas effectué, l'épouse du gérant ayant appelé Marie-France SIONNEAU deux jours avant le conseil municipal du 12 septembre. Eric PRIEM précise qu'il a pu lire certains échanges de mails entre l'entrepreneur concerné et certains membres du conseil municipal encore présents autour de la table du conseil. Devant les informations divergentes quant au reste à payer dont une partie devait être prise en charge par la communauté de communes, il est important que la situation soit clarifiée afin de solder les factures, la survie des entreprises ne pouvant être suspendue à ce type de pratiques. D'ailleurs, sur ce point les nouveaux membres du conseil municipal, en particulier Sandrine DRETZ et Eric PRIEM précisent qu'ils ne les cautionnent pas et se désolidarisent de tout ce qui a pu être fait avant leur élection et qui relève d'une illégalité. Françoise DUPRE rappelle que dès 2017 elle s'était abstenue sur le dossier.

Par ailleurs Eric PRIEM indique qu'il a relevé de fortes de dépenses en matière d'entretien de matériels, plus de 10.000 € sur une seule année alors même que le matériel communal encore présent dans les locaux de la mairie ou dans le local loué présente un état dégradé voire fortement dégradé.

Les nouveaux élus s'étant engagé sur la transparence du fonctionnement de la commune et les dépenses qu'elle effectue puisqu'elle utilise des deniers publics, il précise que le suivi devrait être encore plus rigoureux et ne doit pas relever d'une gestion fantaisiste. Un point apparaîtra enfin clairement dans un compte-rendu de conseil municipal et dans le bulletin municipal en cours de finalisation.

Sa demande de pouvoir consulter certaines factures est acceptée par Yannick JUKIEL, Maire. Sandrine DRETZ s'attachera à chercher les factures liées à l'achat de matériels car il ne semble y avoir aucun inventaire du matériel communal. Cela va poser certaines difficultés car une partie de ce matériel est stocké chez Stéphane LUSTOFIN et si la mairie n'est pas en capacité de l'identifier, celui-ci sera intégré dans la succession et la mairie ne pourra plus le récupérer. Il y a donc une certaine urgence en la matière.

Eric PRIEM souhaite également soulevé un autre point, d'ailleurs déjà évoqué en conseil municipal par l'ancienne équipe : un double remboursement du raccordement à l'assainissement à un des administrés de la commune. Il souhaite que ce point soit éclairci et souhaite connaître la suite qui sera donnée à ce dossier. Il indique qu'il ne faut s'interdire aucune piste de sanction, y compris judiciaire.

Yannick JUKIEL et Marie-France SIONNEAU expliquent que chacun des membres a eu à connaître de ce type de fonctionnement et que si des tentatives de les stopper par des votes défavorables, ces votes n'étaient parfois pas suivis au détriment de la valeur juridique de la chose votée . Notamment, le dysfonctionnement constaté qui consistait à faire délibérer le conseil municipal au moment du règlement des factures supérieurs à 4.000 euros a été corrigé par le nouveau conseil municipal qui n'a accordé de pouvoir que sur les bons de commande inférieurs à 3.000 euros TTC. Le vote du conseil municipal pour les dépenses supérieures interviendra dorénavant avant l'émission de l'engagement juridique. Eric PRIEM se félicite de cette mesure corrective. Yannick JUKIEL précise que même pour les « petites » dépenses quotidiennes, un système de carnet à souches numéroté a été mis en place afin de mieux les contrôler.

Sandrine DRETZ précise que cela reste sous réserve de ne pas dépasser le montant maximum autorisé car il est ensuite difficile de s'opposer au règlement de la dépense même si le fournisseur aurait du s'assurer du contenu du bon de commande et du montant maximum autorisé. Eric PRIEM précise que c'est une bonne chose car jusque début juillet 2019, certains bons de la mairie étaient émis sans fournisseur, sans montant maximal et sans type d'achat. Une simple photocopie aurait permis des achats multiples pour des sommes conséquentes.

Marie-France SIONNEAU précise que même les membres ne cautionnaient pas ce fonctionnement et Vincent BRETON de préciser que malgré tout le laisser-faire a régné puisqu'aucune délégation de pouvoir n'a été retirée au Maire.

Sur le point des dépenses, Eric PRIEM s'interroge sur le fait que l'on fasse très souvent appel aux mêmes entreprises « par habitude », sans aucune forme de mise en concurrence comme c'est le cas par exemple du Cabinet de géomètres AET d'où sa demande sur la sécurisation du carrefour vu juste avant.

Cela appelle également des questions sur la réalisation des travaux du pont et de la réalisation de la passerelle dont l'AMO a, là encore, été confiée à AET. Françoise DUPRE indique que pour cette prestation, AET a constitué la seule candidature reçue en mairie. Claude DUCHEMIN précise qu'il y a peu de prestataires en la matière et que les subventions obtenues pour les travaux du pont l'ont été parce qu'il y avait la réalisation de la passerelle attachée au projet et que c'est le volet accessibilité du projet qui a déclenché les financements.

Vincent Breton, avant de clore la discussion de certaines décisions illégales, souhaite également évoquer certaines autorisations d'urbanisme délivrées volontairement tacitement, contre l'avis du service instructeur, voire certaines demandes qui n'ont jamais été présentées à la commission urbanisme qui ne s'est pas réunie depuis plusieurs mois.

A ceux qui lui rétorquent que rien n'était possible, il indique que comme lui, certains auraient pu démissionner et face au nombre une élection complémentaire partielle du conseil municipal aurait pu intervenir plus tôt dans le mandat.

Eric PRIEM souhaite malgré tout qu'aucune porte ne soit fermée pour solder l'ensemble des dossiers litigieux qui, sur un temps de mandat si court, profitera d'une situation partiellement assainie pour l'équipe municipale qui arrivera en 2020.

Concernant l'exercice 2019, Yannick JUKIEL indique que la prochaine commission finances est programmée le 24 septembre à 19h15. Lors de la commission qui s'est tenue le 3 septembre, plusieurs postes de dépenses ont été identifiés pour travailler aux mesures à prendre pour les réduire :

- les dépenses d'énergie et de chauffage avec pour pistes l'isolation de la salle communale, un temps de chauffage moindre, le changement de la chaudière de la mairie, etc.
- la restauration des élèves qui, si elle pouvait se faire au lycée agricole permettrait, notamment, de ne plus chauffer la salle communale en continu avec, au demeurant, une qualité des repas certainement supérieure,
- espaces verts avec pour pistes l'externalisation de certaines tâches explorées en 2018 mais non abouties (tonte, taille de haies), des chantiers ponctuels qui pourraient faire l'objet de conventionnement avec le lycée agricole, etc. car la commune n'a pas les moyens d'employer un second employé communal et le temps consacré à l'entretien du village ne peut être effectué par une seule personne.

Marie-France SIONNEAU souhaite enfin indiquer qu'en 2019, contrairement à ce qui peut être lu ou entendu dans les médias, la dotation de l'État n'a pas diminué. Pour autant, elle s'interroge sur l'impact de l'éventuelle baisse des recettes liées à la taxe d'habitation.

14°) Travaux prévus fin 2019 :

- solins du local de la place à réparer car dangereux
- boîtier électrique du local de la place
- horloge de l'église et parafoudre
- remise en état du panier de baskets et d'un des buts de foot, le second sera retiré
- boulodrome sous les tilleuls de la place
- éclairage public à la Ferme du Bel Air (piquetage a eu lieu le 6 septembre – Travaux en novembre)
- joints d'émulsion, en particulier dans les rues les plus fréquentées ou en points bas de la communes
- lancement d'une étude pour l'aménagement de la rue du château d'eau avec la question des trottoirs, la gestion des eaux pluviales, le positionnement de l'éclairage public, le passage de la fibre. Un piquetage est prévu en novembre. De même une réunion d'information sera organisée pour les habitants de la rue. Durée des travaux 6 à 8 mois. Un cahier des charges pour lancer l'étude sera rédigé ; la communauté de communes devant y être associée car compétente en matière de gestion des eaux pluviales.

15°) Point sur les courriers reçus en mairie :

a- Courrier concernant l'abattage d'un tilleul rue du Haras. Cet abattage n'est pas possible car la rangée de tilleuls de cette rue est protégée par le PLU. Seul un élagage est possible. Un courrier a été adressé à la personne

concernée et M. le Maire va prendre son attache pour étudier ensemble la question l'élagage qui sera intégrée dans la prestation globale de taille des tilleuls prévue en octobre.

b- Demande de réouverture d'un chemin de remembrement qui mène au Bois des Ablins. Ce chemin est un chemin de remembrement dont la gestion appartient normalement à une association foncière de remembrement seulement celle d'Airion a été dissoute par arrêté préfectoral du 29 juin 2000 . Il s'agit aujourd'hui de s'assurer de la maîtrise foncière afin de savoir qui en est le gestionnaire. Si ce chemin devait ne pas appartenir à la commune, il s'agira que les propriétaires riverains trouvent un accord sur les modalités d'utilisation du chemin dont l'accès pourra être fermé au public en fonction de l'entente entre usagers.

c- Même si ce n'est pas arrivé par courrier, Claude DUCHEMIN souhaite profiter qu'une question sur les chemins soit intervenue pour évoquer le cas du chemin des Petites Aunes qui, bien qu'il serait un chemin rural dont l'entretien relèverait de la commune, celui-ci est impunément cultivé depuis plusieurs années par Eric PRIEM. Il demande donc qu'Eric PRIEM soit verbalisé et que l'amende soit reversée à la caisse de l'école. Ce à quoi Eric PRIEM indique qu'il soit d'abord fait la preuve de la propriété communale du chemin et de son statut. Ce point va être travaillé par le Maire et Sandrine DRETZ en charge de l'urbanisme et de la voirie.

d- Arrêté de péril concernant la grange située au 11 grande rue

Yannick JUKIEL fait l'historique du dossier de la grange située au 11 Grande rue et qui a débuté en 2009. Suite à un refus de permis de construire de la part de la mairie, le contrôle de légalité exercé avait démontré la légalité de la demande au regard de la règle d'urbanisme applicable. Puis, devant la lenteur des travaux et l'état de délabrement présumé de la bâtisse, une expertise avait été diligentée par la commune dont les conclusions ont été remises en cause par une seconde, le tout aux frais de la commune. Il avait été à l'époque pris un arrêté de péril. Plusieurs interventions des riverains de ladite grange sont intervenues au fil des ans sans qu'aucune solution puisse être trouvée quant à une démolition (souhaitée par certaines) ou une réhabilitation.

Le dernier courrier reçu par le Maire seconde quinzaine de juillet aurait été déposé début juin 2019. Il a été en fait été remis par Claude DUCHEMIN à Mme PELLIEUX. Le délai de mise à la lecture du Maire interroge ce dernier ainsi qu'une majorité des membres du conseil municipal. Il a été mis à la lecture du Maire le jour où Mme CHOQUEUX, l'une des expéditrices avec les époux MONTANARI et DUCHEMIN, appelle la mairie afin de connaître la suite réservée à ce courrier qui fait état de la présence de rats dans ladite grange et chez les époux CHOQUEUX, ce qui n'est pas le cas pour les époux MONTANARI et DUCHEMIN.

Le Maire indique qu'il doit prendre l'attache de la propriétaire du bâtiment afin de lui demander la possibilité de pénétrer sur site, ne pouvant seul entrer dans une propriété privée sans autorisation, afin de constater cette présence de rats et demander à la personne en question de remédier rapidement à cet état de fait au vu de la vitesse de prolifération des rats et des risques sanitaires qui pourraient être engendrés pour le voisinage.

Il informera les membres du conseil municipal et Mme CHOQUEUX de la suite du dossier.

Claude DUCHEMIN précise que ce qui inquiète le plus les propriétaires c'est la solidité du bâtiment.

Le Maire rappelle que la grange n'est pas habitée et que de ce fait l'arrêté de péril n'aurait peut-être pas du être pris. Il s'agit donc aujourd'hui de s'assurer de la légalité de cet arrêté et de le retirer si la procédure n'a pas été correctement menée. Enfin, il n'appartient pas à la mairie de s'immiscer dans les affaires qui relèvent du droit privé et il appartiendra alors aux intéressés de mettre en œuvre les moyens adaptés.

e- Ferrari

Yannick JUKIEL rappelle l'historique du dossier. Eric PRIEM indique que l'entreprise Parmentier, malgré le devis fourni, ne réalisera pas les réparations. Yannick JUKIEL et Eric PRIEM doivent reprendre contact avec le siège de Ferrari situé en Ile-de-France afin de faire aboutir les réparations.

f- Abrogation d'autorisations délivrées à Pierre LEBEL

Yannick JUKIEL lit en séance deux autorisations délivrées le 21 juillet 2014 à Pierre LEBEL permettant à celui-ci d'entrer dans la mairie en dehors des heures de permanence afin de pouvoir aider les membres du conseil municipal participant aux deux commissions travaux et cimetière de part sa connaissance du village et des dossiers. La recomposition du conseil municipal, les nouveaux périmètres des commissions au 28 juin 2019 et la

connaissance fine du village et des dossiers par le conseil municipal recomposé ont conduit M. le Maire à notifier à l'intéressé le retrait de ces deux autorisations.

Eric PRIEM souhaite rappeler sur ce point qu'en 2017 il avait, en tant qu'habitant assistant aux conseils municipaux, questionner le Maire et les membres présents sur les habilitations du douzième conseiller en la personne de M. Pierre LEBEL. Les membres de l'époque avaient indiqué qu'ils n'étaient pas au courant alors même qu'ils avaient signé les deux autorisations précitées.

Yannick JUKIEL ajoute que, même s'il n'y a aucun lien de cause à effet, il a pu lui-même constater que certains documents ont disparu de la mairie, notamment l'ensemble des conventions relatives à l'assainissement pour les habitants de la rue d'en Haut et ceux de la rue du Moulin. Il a pu les consulter en mairie en tant que 1^{er} adjoint et elles sont aujourd'hui introuvables. C'est d'autant plus dommageable que ce dossier est problématique puisque la plupart des raccordements se font sur une seule et même parcelle, qu'aucune convention n'est disponible en mairie, que cet état de fait n'aurait jamais du être autorisé par la commune en son temps (2005), que le syndicat d'assainissement est dans la même situation de co-responsabilité et que l'entrepreneur n'aurait jamais du accepter de faire les travaux.

Sur ce dossier, Claude DUCHEMIN met personnellement en cause Jacques PRIEM qui, comme le rappelle son fils Eric PRIEM en séance, était décédé depuis trois ans au moment des faits qui lui sont reprochés.

Yannick JUKIEL indique qu'en mai 2019, période à laquelle il assurait l'intérim de M. Stéphane LUSTOFIN en attendant de nouvelles élections, il a constaté qu'une des portes d'accès à la mairie n'était jamais fermée à clef. Aussi, afin de bloquer l'accès au bureau de la mairie et aux archives, il a fermé les deux portes des archives en attendant de changer l'ensemble des serrures des pièces qui abritent des documents qui ne doivent pas quitter les murs de la mairie.

Il précise également qu'il a récupéré par le notaire en charge de la succession de l'ancien Maire une boîte de clefs qui concernent plusieurs portes de la mairie et autres locaux communaux. Ne sachant si d'autres clefs sont hors les murs ou si des doubles ont pu être faits, cela renforce la nécessité de changer les serrures des portes d'accès aux documents les plus « sensibles ».

16°) Accident de travail du cantonnier :

Olivier OBERLIN, cantonnier, est en accident de travail (arrêt du 23/08 au 28/09) ; il s'est blessé en taillant une haie aux Garignons le 16 août 2019.

Cet état de fait explique que les espaces verts sont moins entretenus depuis quelques semaines et notamment le nettoyage des trottoirs.

La commune a fait appel à une entreprise pour tout ce qui concerne la tonte des pelouses (coût : 1.068 €). Les estimations pour l'entretien des trottoirs par une entreprise spécialisée en espaces verts est trop important et il va être fait appel à l'AITT mais il faut organiser l'encadrement des 4 personnes (2 pour le village et 2 pour le Haras et les Garignons) qui interviendront simultanément sur le territoire communal. Chacun doit adresser ses disponibilités à Yannick JUKIEL pour organiser le chantier et passer commande à l'AITT. Il faut également penser à la fourniture de matériels aux personnes qui interviendront (binettes, etc.).

En attente de devis pour la taille des haies ainsi que des lauriers des Garignons à désépaissir (à faire en octobre puis petit à petit tous les deux ans).

Eric PRIEM est d'ailleurs perplexe quant à l'état du matériel au regard des coûts d'entretien payés.

17°) Questions diverses des membres du conseil municipal :

a) Claude DUCHEMIN invite Yannick JUKIEL à la prudence sur la facturation des 2 bidons de 20 litres d'essence et celui de 30 litres qu'il a utilisés en mai car, même s'il ne l'a pas vue, la facture correspondante semble porter sur 90 litres. Yannick JUKIEL précise qu'il a utilisé trois bidons de 30 litres et n'a jamais utilisé 20 litres pour son véhicule personnel.

b) Alain DELAHOCHÉ souhaite ne plus retrouver la même ambiance aux prochains conseils municipaux et souhaite travailler, comme en juin et juillet, dans une ambiance apaisée.

c) Vincent BRETON souhaite un ordre du jour moins chargé pour les prochains mois.

18°) Questions de la salle :

a) Une habitante déplore le climat dans lequel s'est déroulé le conseil municipal ainsi que les suspicions que les échanges ont pu soulever laissant penser que certains membres du conseil n'utilisent pas l'argent public à bon escient mais plutôt à des fins personnelles.

b) Un habitant s'interroge sur le délai anormalement long de réparation de l'horloge de l'église. Yannick JUKIEL explique qu'en fait l'horloge a déjà été réparée et a pris la foudre une seconde fois d'où le fait que la commune étudie l'opportunité d'installer en même temps un parafoudre voire un paratonnerre.

Cette personne ajoute que l'absence de maîtrise des dépenses de fonctionnement et la diminution de la marge brute a forcément un impact sur les capacités d'investissement de la commune. Certains habitants ne sont pas prêts de disposer de trottoirs.

c) Une habitant admet la longueur des échanges mais a apprécié que l'ensemble des dossiers traités par la commune soient expliqués aux habitants du village qui ont le droit de savoir comment sont gérées et les affaires et les finances. Elle souhaite que cette transparence vis-à-vis de la population se poursuive. Elle ajoute que des déchets ont encore été déposés hors des containers. Yannick JUKIEL qu'un bulletin municipal est en cours de finalisation et participera de la transparence souhaitée par les membres du conseil municipal et attendue des habitants. Ce bulletin comportera un paragraphe sur les incivilités régulièrement commises et la sanction possible suite à une délibération du conseil municipal en 2018.

d) Un habitant propose également que soit posé un panneau rappelant les règles quant à la possibilité de verbaliser, tous les utilisateurs des containers n'étant pas des airionnais et donc n'étant pas destinataires du bulletin municipal.

La séance est levée à 23h45.

Le Maire

Yannick JUKIEL

